



Extrait du www.acdn.net

<https://acdn.net/spip/spip.php?article65>

En finir avec la terreur nucléaire

- Accueil - Dossiers -

Date de mise en ligne : mercredi 29 janvier 2003

Description :

Ce texte de Jean-Marie Matagne initialement paru dans l'hebdomadaire "Haute Saintonge" du 7 février 2003 a été publié par les éditions

"les produits du jardin", en livre de poche qu'on peut se procurer chez l'éditeur, 285 avenue de Verdun - 46400 Saint-Céré,

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

ou auprès d'ACDN, 31 Rue du Cormier - 17100 Saintes (contre 2 timbres à 0,53 Euros + une enveloppe timbrée, par exemplaire).

Existe également en version anglaise : "Let's make an end to nuclear terror".

La doctrine française du nucléaire n'est pas seulement « à repenser », comme l'écrivait l'ancien ministre de la Défense Paul Quilès (*Libération* du 9 janvier 2003), moins encore à conserver en l'état, comme le lui a répondu Bruno Tertrais, maître de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique, il faut l'abandonner d'urgence. Car cette « doctrine » est à la fois criminelle dans son principe, absurde du point de vue même qui prétend la justifier : la sécurité de la nation, et catastrophique dans ses effets. Pas seulement parce que « le monde change », mais dès ses origines.

Une « doctrine » criminelle

Criminelle, cette doctrine l'est bel et bien, puisqu'elle repose sur la menace, ou plutôt la promesse (condition nécessaire de « crédibilité ») de faire exploser sur des cités ennemies des armes nucléaires de destruction massive (stratégie « anti-cités »). Le général de Gaulle en a formulé le principe brutal au Conseil des ministres du 3 janvier 1963 : « Quand on est sûr de pouvoir tuer (ce qui sera le cas avant 7, 8 ou 9 ans) quarante ou cinquante millions d'habitants chez notre agresseur, nous sommes assurés de ne pas être attaqués. » (Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, p 342). Aujourd'hui, avec des bombes qui « valent » quelque 56 millions de tonnes de TNT (une tonne de dynamite par Français, enfants compris...) et par comparaison avec Hiroshima, la France peut théoriquement tuer un milliard d'êtres humains. Modeste contribution à la capacité d'« overkilling », les USA et la Russie pouvant éliminer ensemble quinze fois l'humanité...

Parlant d'Hiroshima et de Nagasaki, Alain Peyrefitte avait fait remarquer au général de Gaulle à l'issue du Conseil du 4 mai 1962 : « Des centaines de milliers de morts, des femmes, des enfants, des vieillards carbonisés en un millième de seconde, et des centaines de milliers d'autres mourant au cours des années suivantes dans des souffrances atroces, n'est-ce pas ce qu'on appelle un crime contre l'humanité ? » (Ibid., p. 165) Et Peyrefitte d'ajouter : « Le Général lève les bras. Ce n'est pas son problème (...) » Hélas, si ce n'était pas son problème, c'est devenu le nôtre.

Saisie d'une question similaire, la Cour Internationale de Justice de La Haye a déclaré le 8 juillet 1996, après examen des traités existants depuis Nuremberg où fut défini le « crime contre l'humanité », que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires sont « d'une façon générale, contraires aux règles du droit international ». La Cour a aussi confirmé à l'unanimité qu'il existait une obligation légale pour les Etats-Unis, la Russie, la France, le Royaume-Uni et la Chine, de négocier un traité de désarmement global bannissant la totalité des armes nucléaires. Obligation encore plus évidente depuis que ces cinq Etats ont signé, le 19 mai 2000, un « engagement sans équivoque » d'éliminer tous leurs arsenaux nucléaires (Article VI révisé du Traité de Non Prolifération). Engagement que la France « honora » deux mois plus tard en décidant de construire un nouveau Sous-marin Nucléaire Lance-Engins de nouvelle génération (4e SNLE-NG)...

Si la morale, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme -fondement de l'ONU- et le droit international en général condamnent l'emploi et la menace d'emploi des armes nucléaires, pourra-t-on dire quand même que la menace n'est pas l'emploi, que la première est destinée à éviter le second, et qu'en définitive une stratégie de dissuasion nous protège de la guerre ? Même pas. Le « réalisme » de cette « stratégie » est un tissu d'inepties.

Potion magique, notion absurde

La stratégie française dite « du faible au fort » entendait (et entend toujours officiellement) dissuader un « agresseur » par hypothèse doté d'armes nucléaires, non seulement d'utiliser celles-ci contre la France, mais encore de l'« attaquer » (comme disait le général de Gaulle) par quelque moyen que ce soit, même simplement « conventionnel ». Pour donner quelque souplesse à une menace dont on pressentait tout de même l'absurdité, une notion magique fut substituée à celle, sans doute trop claire, d'agression : le chef de l'Etat pourrait utiliser l'arme nucléaire quand il

jugerait atteints les « intérêts vitaux » de la France. Ces derniers n'ont jamais été définis, et pour cause : les définir, c'était, et cela reste, rendre la catastrophe obligatoire en cas de défaite annoncée. On peut cependant supposer que l'invasion d'une partie du territoire français aurait constitué une « atteinte à ses intérêts vitaux ». Que se serait-il donc produit en pareil cas ? Rien du tout, sinon la capitulation. En ce sens, on est fondé à parler, comme le fait maintenant Paul Quilès, d'une « ligne Maginot » (j'ai utilisé la formule dans ma thèse d'Etat soutenue en 1991).

Avant que n'éclate la (première ?) « guerre du Golfe », le président Mitterrand fit savoir que la France -lui en l'occurrence- s'interdirait d'utiliser des armes nucléaires, « armes barbares ». Cela lui fut reproché à droite par les adeptes de la « doctrine ». Reproche fondé : si ces armes sont barbares, elles ne le sont pas seulement en Irak, elles le sont partout, y compris en Europe. Dès lors, une nation « civilisée » et un chef d'Etat qui ne l'est pas moins ne peuvent les utiliser, dans quelque condition que ce soit. Fin de la « dissuasion ». Reproche injuste, pourtant : François Mitterrand n'est ni le seul ni le premier à avoir mesuré l'incongruité de la menace nucléaire. Son prédécesseur a été encore plus explicite. C'est un auteur qu'on ne lit pas assez, même à droite.

Tactique ou stratégique ?

Rappelons d'abord qu'à l'époque où Valéry Giscard d'Estaing exerçait ses fonctions, comme ensuite sous les deux septennats de M. Mitterrand, la « doctrine » voulait qu'en cas d'attaque par « l'ennemi désigné » (l'URSS et le Pacte de Varsovie) avec lequel on était par ailleurs en excellents termes puisqu'on entretenait avec lui des relations commerciales, astronautiques et autres, la France menacée dans ses « intérêts vitaux » lui enverrait un « ultime avertissement », sous la forme d'une frappe nucléaire contre ses blindés pléthoriques (qu'on le pria de maintenir concentrés, pour que la frappe soit efficace).

A côté des missiles Air-Sol à Moyenne Portée, le Pluton, missile terrestre, était chargé de lui délivrer cet avertissement. Sa portée avoisinant les cent kilomètres, le coup aurait été fatalement porté en territoire ouest-allemand, perspective qui n'enchantait pas nos amis d'outre-Rhin. Qu'importe : pour mériter la protection de notre ombrelle atomique, ils pouvaient bien supporter ce petit inconvénient ! Mais il y avait plus grave incohérence, déjà du temps de VGE, et celui-ci s'en était inquiété.

« Pour clarifier l'emploi de l'arme nucléaire tactique », VGE raconte dans ses mémoires comment il demanda au chef d'Etat-major des armées d'organiser « une manoeuvre en vraie grandeur, au cours de laquelle nous testerions les décisions à prendre. » (Le pouvoir et la vie, Tome II, p. 203.) Elle eut lieu en mai 1980 et commença en « zone française » du territoire ouest-allemand. Les militaires, qui espéraient à l'origine pouvoir « sortir le grand jeu », tirèrent d'eux-mêmes la conclusion : contraint au « repli » devant un ennemi quatre fois plus nombreux (telle était la « règle du jeu »), le commandement ne demanda pas au président « d'autoriser l'emploi de l'arme nucléaire tactique. Il estime qu'il vaut mieux conserver intacte la disponibilité de notre corps de bataille plutôt que de l'exposer à la destruction nucléaire ». Le président constate : « Ainsi, on ne demande plus rien ! La démonstration n'est pas complète (...) Mais au fur et à mesure que nous nous rapprochons de notre frontière, nous sortons du domaine de « l'ultime avertissement » pour entrer dans celui de la dissuasion stratégique. Car un tir limité de notre part entraînerait aussitôt des représailles directes sur notre sol. Il ne resterait plus qu'à choisir entre le drapeau blanc et la « destruction mutuelle assurée ». Il vaut mieux garder ce qui reste de cartes dans notre main. » (Ibid., p. 210) Exit le nucléaire tactique.

Exit ? Pas vraiment : la « doctrine » a la tête dure, le lobby militaro-industriel aussi. Sous François Mitterrand, on le rebaptisa « préstratégique » pour bien marquer que ce serait un moyen de délivrer « l'ultime avertissement », et rien d'autre. Pour amadouer les Allemands, on imagina un missile dont la portée ne cessait d'enfler dans les déclarations enthousiastes du ministre de la défense, Charles Hernu. Jusqu'à atteindre 480 km : de quoi retomber sur le territoire... est-allemand. Ce qui ne plaisait toujours pas, on se demande pourquoi, à nos alliés d'outre-Rhin. Finalement, le missile Hadès (du nom du gardien des enfers) fut mis au rencard en 1996, après avoir coûté plus de

11 milliards de francs : une chance pour les Allemands, mais d'abord pour les Français. Car pour tromper l'ennemi, nos stratèges avaient imaginé de le faire circuler sur les routes de France, dans des camions « banalisés ». Comme « l'ennemi désigné » disposait de moyens de surveillance (techniques et humains) bien supérieurs aux nôtres, gageons qu'en cas de conflit programmé, il les aurait dûment localisés, suivis à la trace... et frappés préventivement au beau milieu de la population française. Mais passons.

Le plus « drôle » de l'histoire, si l'on ose dire, c'est que les destinataires de cet « avertissement » ne l'auraient même pas entendu. Car le colonel Paris, après avoir étudié de près la littérature soviétique spécialisée, aboutit à cette conclusion : « Le concept français de « l'ultime avertissement » procuré par un feu nucléaire avant l'application de tirs stratégiques anti-cités est ainsi totalement effacé. Les Soviétiques ne voient dans l'armement nucléaire français préstratégique que des armes tactiques. » (Revue Défense nationale, janvier 1988, p. 56-57.) Exit le nucléaire « préstratégique ».

Une arme suicidaire

Restent « nos » armes « stratégiques », tapies au fond des océans. Que valent-elles, en termes de « dissuasion » ? Rien du tout. Et c'est encore M. Giscard d'Estaing qui le confesse. Lui qui, comme M. Mitterrand, aurait pu le mettre en oeuvre du temps de la « guerre froide » : « (Et puis, concernant la destruction mutuelle assurée, quoi qu'il arrive -et j'écris cela entre parenthèses pour souligner que cette décision a toujours été enfouie au fond de moi-, quoi qu'il arrive je ne prendrai jamais l'initiative d'un geste qui conduirait à l'anéantissement de la France. Si sa destruction était entamée par l'adversaire, je prendrais aussitôt la décision nécessaire pour la venger. Mais autrement, je veux laisser à son paysage, à ses maisons, à ses arbres, à l'eau de ses étangs et de ses fleuves, à la fidélité à leurs convictions alors cachées de ses habitants, l'ultime chance de faire revivre un jour la culture française.) » (Ouvrage cité, p. 210)

On a bien lu : même pour éviter la défaite totale -comme en 40- et l'occupation étrangère (obligeant alors les habitants à « cacher leurs convictions »), le président n'aurait pas utilisé l'arme nucléaire. Drapeau blanc, donc. Et sage décision, car outre un paysage et une culture, la France compte des habitants. Des humains, quoi, des vivants qui aiment la vie, avant même le pouvoir. Et qui de fait ont prouvé plusieurs fois qu'ils pouvaient survivre à une occupation et faire revivre leur culture (ils ne sont pas les seuls, d'ailleurs). Sans compter que se suicider collectivement au nom de la défense de ses intérêts vitaux serait un paradoxe indigne de la fameuse logique française. Se suicider... ou plutôt suicider les autres, puisqu'un seul homme en décide sans consulter le peuple : autre paradoxe, au pays « des droits de l'homme et du citoyen ».

Exit la dissuasion nucléaire. Reste le système du même nom, qui a coûté 1500 milliards de francs de 1945 à 1997 et devrait en coûter au moins 400 de plus d'ici à 2010 (Cf. Bruno Barrillot, Audit atomique). A côté des profits fantastiques que ces armes génèrent pour quelques-uns, des fantasmes de puissance qui les ont engendrées et que cultive un lobby faisant en permanence le siège du gouvernement, de l'Assemblée Nationale et de sa Commission de la défense, il faut bien leur trouver « un usage pour la France ». Lequel ? La vengeance. Notre ancien président s'y était résolu, c'est du moins ce qu'il dit : « Si sa destruction était entamée par l'adversaire, je prendrais aussitôt la décision nécessaire pour la venger. » Ainsi, l'ennemi ayant « entamé la destruction » de la France (par des frappes nucléaires), son président aurait répliqué. Pour l'inciter à achever le travail, jusqu'à « l'anéantissement de la France » ?

Il faut espérer que M. Giscard d'Estaing aurait su, malgré ses dires peu conformes à son raisonnement « tactique », résister au « complexe de Samson ». Que son successeur, contempteur de la « barbarie », en aurait fait autant. Et que l'actuel président de la République, qui a voté l'abolition de la peine de mort individuelle et qui fréquente les églises, ne pourrait lui non plus se résoudre à provoquer la mort atroce de millions de personnes, parmi lesquelles ses propres concitoyens.

Au bord du gouffre

Ni arme de dissuasion, ni arme de vengeance (sauf pour un fou), l'arme nucléaire est inutilisable (sauf par des fous). Il est vrai que le président Truman, individu raisonnable et bon chrétien (il remercia Dieu d'avoir donné la Bombe à son pays), en ordonna le 24 juillet 1945, depuis Potsdam, l'emploi contre le Japon, ce qui fut fait les 6 et 9 août (la seconde fois sans son ordre explicite), alors qu'il savait depuis le 13 juillet que le gouvernement japonais était prêt à capituler... Il est vrai qu'aujourd'hui, le président G. W. Bush, bon chrétien, et son équipe envisagent froidement de l'utiliser demain contre l'Irak (Cf. la Nuclear Posture Review, la déclaration du 11.12.02, etc.), après-demain contre la Corée du Nord, ou l'Iran, ou... tout Etat placé par eux sur « l'Axe du mal ». La foi chrétienne ne vaccine donc pas contre les vertiges de la « puissance ». La foi musulmane pas davantage. Et ce ne sont pas nos armes nucléaires qui dissuaderont des « fous de Dieu » de faire exploser une « valise nucléaire » (ou une centrale) dans nos pays : sur qui se vengerait-on ? Sur Ben Laden ?

Alors à quoi servent ces armes ? Elles n'ont jamais eu qu'une vertu : proliférer (car « ce qui est bon pour toi est bon pour moi ») et préparer de ce fait une catastrophe inéluctable. Sauf si les grandes puissances décident de libérer la planète de toutes les armes de destruction massive, biologiques, chimiques et nucléaires. (L'Inde vient de faire savoir qu'elle pourrait les rejoindre...) Qui pourrait prendre l'initiative du processus ? La France. Cinquante ONG des cinq continents et de nombreuses personnalités lui ont lancé un appel en ce sens.

Le général Lee Butler, ancien chef du Strategic Air Command, chargé à ce titre de mettre en oeuvre tout le feu nucléaire américain sur ordre présidentiel, l'a déclaré en 1996 : « Les armes nucléaires sont fondamentalement dangereuses, extraordinairement coûteuses, militairement inefficaces et moralement indéfendables. » Parole d'expert. Il faut donc renverser la vapeur et revenir au mot d'ordre lancé en janvier 1986 par Mikhaïl Gorbatchev : « Plus aucune arme nucléaire d'ici l'an 2000 ! ».

Mais nous sommes en 2003, à la veille de rouvrir la boîte de Pandore refermée le 9 août 1945. Est-il encore temps d'agir ? C'est affaire de volonté politique. On n'en attend pas moins du président de la République, chargé par la Constitution de veiller au respect des traités internationaux, donc d'appliquer le TNP, et du Premier ministre qui écrivait récemment : « A écouter la planète, on mesure le besoin de France. Dans un monde fou, il nous faut une France sage ! Entre les « fous de Dieu » qui peuvent mener le monde à la guerre et les « fous des pétrodollars » (...), nous mettrons toutes nos forces au service de la nécessaire humanisation du monde. La France se battra pour le droit international, pour que reculent toutes les formes de violence. » Atomique, par exemple.

Saintes, le 29 janvier 2003

Jean-Marie Matagne,

président de l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire